La "Ligue de la Croix" et l'enseignement antialcoolique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **39 (1910)**

Heft 15

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Comme de coutume, nous nous bornerons à vous soumettre les résultats des divers chapitres en accompagnant ces chiffres de quelques comparaisons et commentaires que nous croyons nécessaires ou intéressants.

Recettes.

Intérêts des capitaux.

Produit du rentier en 1909	Fr.	17,956 35
Produit du rentier en 1908	»	17,090 43
Augmentation	Fr.	865 92

due en partie à l'accroissement des capitaux.

Les intérêts continuent à rentrer avec une régularité satisfaisante. Au 31 décembre, il ne restait dû que trois intérêts de créances hypothécaires, formant un montant total de 1,530 fr., dont 900 fr. n'étaient échus qu'en décembre. Toutefois, le taux de 5 % a dû être appliqué six fois à titre de peine pour retard.

Le taux des prêts hypothécaires n'a pas subi de modifications pendant l'année. *(A suivre.)*

LA « LIGUE DE LA CROIX » ET L'ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE

Ne quid nimis.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Le N° du 2 juillet de la *Ligue de la Croix* publie sous le titre : *L'Education contre l'alcoolisme*, un entrefilet qui est un véritable anathème à l'adresse de tous les éducateurs ecclésiastiques, religieux et laïcs qui n'ont pas donné aux enfants une instruction et une éducation antialcooliques suffisantes.

Après la lecture de cette fulgurante apostrophe, je me suis demandé si j'avais peut-être failli à mon devoir sur ce point, en ne donnant pas à mon corps enseignant des directions suffisantes et c'est le résultat de cet examen que je crois opportun de vous communiquer.

Il est d'abord nécessaire d'établir une distinction entre l'instruction et l'éducation antialcooliques. J'admets avec la *Ligue de la Croix* que MM. les membres du corps enseignant sont tenus de donner à leurs élèves une instruction antialcoolique suffisante.

Quant à l'éducation antialcoolique, elle est avant tout le fait des parents dont plusieurs sont, il faut le reconnaître, remplis de préjugés à ce sujet. Combien de pères ou de mères de famille s'imaginent encore qu'un peu de vin ne saurait nuire à un enfant faible de tempérament. C'est là un abus contre lequel on ne saurait trop s'élever, car nous sommes persuadé que l'usage de l'alcool, même en très petite quantité, ne peut être que nuisible aux enfants et même aux adolescents dont l'estomac est déjà assez actif.

Condamnons de même en passant la détestable manie qu'ont gardée beaucoup d'agriculteurs d'offrir à 10 heures et à 4 heures le petit verre à leur personnel ouvrier. Combien d'ouvriers ont pris de cette façon le goût des liqueurs alcooliques, qui deviennent ainsi au bout de peu de temps un excitant indispensable à l'estomac et finissent de la sorte par causer dans l'organisme des ravages aussi grands que l'absinthe.

Voilà deux graves abus ouverts au champ d'activité des apôtres de l'abstinence totale et contre lesquels notre corps enseignant est bien impuissant !

Ceci dit, demandons-nous donc une bonne fois ce que nous devons entendre par l'*Instruction antialcoolique suffisante.*

Nous estimons que MM. les membres du corps enseignant ont donné une instruction suffisante lorsqu'ils ont profité de toutes les occasions que leur fournissent nos manuels de lecture et, en général, toutes les autres branches de l'enseignement (sciences naturelles, arithmétique, dessin spécialement), d'enseigner et de recommander la tempérance dans le boire en s'élevant énergiquement :

1° Contre l'*abus* de toute boisson alcoolique des liqueurs, pour tous les adultes ;

2° Contre l'*usage même modéré* de toute boisson contenant de l'alcool, même en très petite quantité, pour les enfants et pour les adolescents qui sont encore dans la période de croissance.

J'estime que nous n'avons pas le droit d'exiger davantage de notre corps enseignant.

Les adeptes de l'abstinence totale citent, il est vrai, une infinité d'opinions médicales en vue d'établir que l'alcool, même à dose infinitésimale, doit être rangé au nombre des toxiques violents. Ce sont là des opinions ! Rien ne nous serait plus facile de fournir autant de citations de médecins également respectables qui sont d'une opinion absolument contraire.

Nous nous contenterons d'extraire des grandes encyclo-

pédies de Guérin et de Larousse ce qu'elles disent de l'usage modéré de l'alcool :

« Pris à dose modérée, l'alcool produit sur l'organisme un effet complexe qui peut se résumer ainsi :

1° Une petite partie est brûlée dans l'organisme et contribue à la calorification, c'est donc un *aliment respiratoire ;*

2° Par son action sur le sang, il retarde la dénutrition et s'oppose au travail de désassimilation. C'est donc un *aliment d'épargne ;*

3° Il a une action excitante sur le système nerveux et modifie par suite la circulation ; il est donc stimulant et peut être regardé comme un *médicament tonique.* (Voir *Dictionnaire des dictionnaires*, au mot *alcool.*)

(*A suivre.*) *Un inspecteur.*

Bilan géographique et historique

DE L'ANNÉE 1909

(Suite)

AFRIQUE

Afrique allemande du S.-O. — Trois voies ferrées, à petite section, sont exploitées, reliant les mines de l'intérieur avec les ports de la côte.

La guerre contre les « Hereros », qui a duré quatre ans, est terminée; mais elle a coûté cher à l'Allemagne en hommes et en argent, plus cher encore aux malheureux indigènes, dont on évalue les pertes à plus de 100,000 : hommes tués sur les champs de bataille, femmes et enfants morts de misère.

Madagascar. — Les missionnaires de la Salette, qui évangélisent le centre de la grande île, avaient organisé dans 180 localités des écoles tenues par des chrétiens indigènes, et qui marchaient à souhait. Qu'a fait M. Augagneur, gouverneur, pour favoriser la culture du peuple malgache ? Prétendant qu'un instituteur ne peut enseigner s'il n'est breveté, et trouvant qu'il est antihygiénique de tenir classe dans des salles ou chapelles, entre temps employées au culte, cet intelligent administrateur a fait fermer toutes ces écoles, sauf six, qui sont tenues par des Sœurs de la Providence.

Union Sud-Africaine. — La Confédération de l'Afrique du Sud qui prend désormais le titre officiel d' « Union Sud-